

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

---

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

14 MARS 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CREBESSEGUES Etienne - - FRANCHELIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - PARISSSE Thomas - RUIZ Gérard - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JULIEN Virginie - FLAMANT Patrick

Absent(s) : /

Procuration(s) : 2

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 3 mars 2016

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 21 mars 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 21 mars 2016

Madame le Maire – Martine GABEURE

## **DEBUT DE LA SEANCE A 20H00**

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2016.

Approbation :

**Pour : 10 +2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **I – RENOVATION BUREAU DU MAIRE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué courant 2015 du manque de place et principalement dans le bureau du Maire.

Afin d'agencer au mieux ce lieu et pour recevoir comme il se doit les administrés, elle présente au conseil municipal deux devis portant sur la rénovation :

- SARL LOLYGANE pour un montant TTC de 1 941.26€ (1 617.72€ HT).
- ALR Plâtrerie Peinture pour un montant TTC de 1 501.50€ (pas de TVA applicable avec cette entreprise).

Elle propose de retenir le moins disant.

Après concertation, le conseil municipal valide le devis de ALR Plâtrerie Peinture pour un montant TTC de 1 501.50 € :

**Pour : 10 +2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **II – TOITURE LOCAL COMITE DES FETES**

Jean-Pierre BERTHELOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la toiture du bâtiment communal mis à la disposition du Comité des Fêtes devient menaçant au vu de sa vétusté et qu'en cas d'accident la commune serait tenue pour responsable des conséquences.

Il présente deux devis pour le remplacement du toit, le rendant ainsi étanche mais supprimant ainsi tout risque pour les usagers, à savoir :

- Au Toit Malin pour un montant HT de 4 211.07€ soit 5 053.28€ TTC.
- M.A. Construction pour un montant HT de 3 400.00€ soit 4 080.00€ TTC.

Il propose de retenir le moins disant.

Après concertation, le conseil municipal valide le devis de M.A. Construction pour un montant HT de 3 400.00€ soit 4 080.00€ TTC.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III SIEPC – CONVENTION DE REMISE EN ETAT / D'ENTRETIEN BORNES INCENDIE**

Jean-Pierre BERTHELOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente à l'assemblée une convention de remise en état des borne incendie de la commune émanant du Syndicat Intercommunal du Plateau de l'Isle Crémieu (SIEPC).

Ce sujet est actuellement débattu au sein de la Communauté de Commune de l'Isle Crémieu. Avant de prendre une décision il propose aux élus d'attendre la réflexion de la CCIC pour éventuellement prétendre à un groupement de commandes, toutes les communes étant concernées par ces interventions.

Après concertation le Conseil Municipal décide de prendre le temps de réflexion avant de valider sur cette prestation.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV – SIEPC : DEVIS DE REMISE EN ETAT BORNES INCENDIE**

Dans la continuité du sujet débattu précédemment, Jean-Pierre BERTHELOT, 1er Adjoint, présente un devis émanant du SIEPC pour la remise en état des bornes incendie nécessitant une intervention rapide pour des raisons de sécurité. Trois bornes incendie sont concernées : Route de Crémieu – Chemin du Ruisseau – Chemin du Marais.

Prix de la prestation : 1 608.26€ HT soit 1 929.91€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis du SIEPC pour un montant HT de 1 608.26€ soit 1 929.91€ TTC pour la remise en état des 3 bornes incendie précitées.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **V – DEVIS FEU D'ARTIFICE**

Dans le cadre du feu d'artifice du 18 juin prochain, Sandra GOULAUX, 2<sup>nd</sup> Adjointe au Maire présente deux devis. Elle précise qu'une convention entre la commune et France Feu devra formaliser la prestation afin de pérenniser les tarifs et la prestation, et ce, pour une durée de 4 ans.

Le Comité des Fêtes organise comme chaque année cette manifestation pour le compte de la commune. Il sera donc défrayé du coût du spectacle pyrotechnique et du gardiennage comme à l'accoutumé.

- France Feu : 4 583.33€ HT soit 5 500.00€ TTC pour le feu d'artifice
- Stop Ain Sécurité : 570€ TTC pour le gardiennage.

Sandra GOULAUX précise que la prestation de gardiennage n'est pas comprise dans la convention. Après concertation, les élus, valident les deux devis précités et autorisent Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec France Feu pour une durée de 4 ans.

**Pour : 10 +2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **V –SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Après concertation, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux différentes associations :

✓ Associations communales

APAT	300 € 00
ART'TEXTILE	250 € 00
COOPERATIVE SCOLAIRE	872 € 00
LES FONTAINES DE LA BROSSE	300 € 00
ASSOCIATION GYMNASTIQUE FEMININE	400 € 00
LAURENT CLERC	400 € 00
LE PARADIS DES BAMBINS	200 € 00
LES CLASSES	150 € 00
MJC-MPT CLUB FEMININ	350 € 00
SOCIETE DU SOU DES ECOLES	2398 € 00
SYNDICAT AGRICOLE DE LA BALME	150 € 00

**Associations hors commune**

ANIM'LOISIRS	600 € 00
LES ENFANTS DE LA LUNE	2000€ 00
CFA BTP BOURG EN BRESSE	50 € 00
CECOF AMBERIEU	100 € 00
CENTRE LYON BERARD	150 € 00
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISNAT DE L'ISERE	50 € 00
COLLEGE LES PIERRES PLANTES – PROJET GROENLAND	100 € 00
ECOLE DE VERTRIEU – SPECTACLE MC2	100 € 00
FONDATION DU PATRIMOINE VERDUN	150 € 00
FRAPNA	102 € 70
LYCEE DE SAINT SORLIN	100 € 00
LYCEE PAUL CLAUDEL VILLEMORIEU	300 € 00
MAIRIE DE MONTALIEU VERCIEU – CLASSE ULIS	50 € 00
MFR COUBLEVIE	50 € 00

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VI ACCESSIBILITE ARRET DE BUS – PLACE DE LA MAIRIE**

### Contexte réglementaire

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 fixait le 13 février 2015 comme date limite de mise en accessibilité des services publics de transport.

Au-delà de cette date, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2014-190 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, il est désormais imposé aux autorités organisatrices de transports d'adopter un Schéma d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité des réseaux de transport public.

### Contenu du Sd'AP

Il s'agit d'un document de programmation qui comprend une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transport existant, le calendrier de réalisation de ces actions, ainsi que le financement correspondant.

Il comprend les engagements signés de chacune des parties intéressées à sa réalisation, c'est-à-dire les autorités organisatrices compétentes mais aussi les gestionnaires de la voirie et des points d'arrêt concernés.

En matière de transport interurbain, le Sd'AP est un engagement des différentes parties concernées sur une période maximale de 2 fois 3 ans, au terme desquels l'objectif final de mise en accessibilité du réseau doit être atteint

En raison du positionnement de l'arrêt le long du mur Place de la Mairie et étant dans l'impossibilité de la déplacer en raison de la présence d'une plateforme de tris sélectif à proximité de l'arrêt de bus, celui-ci ne peut être mis en accessibilité. Etant donné la configuration de la voirie à proximité immédiate, l'arrêt ne peut être déplacé.

Après concertation le conseil municipal valide les principes du Sd'AP du Département de l'Isère selon les modalités suivantes :

<b>Code du point d'arrêt</b>	<b>Nom du point d'arrêt</b>	<b>Commune du point d'arrêt</b>	<b>Période envisagée par la commune pour les travaux de mise en accessibilité</b>	<b>Modalités de subvention des travaux par le Département de l'Isère</b>
Code Transisère 08967	Arrêt Mairie	La Balme Les Grottes	Réexamen entre 2019 et 2022.	Subvention à hauteur de 50% des travaux, plafonnée à 10 000€ HT par quai.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VII – ABRI BUS ANCIENNE ECOLE**

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'arrêt de bus situé à l'ancienne école – RD65i, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place un abribus. Elle présente deux devis qu'elle propose de valider à l'assemblée, sachant qu'ils sont les moins disant :

- MA CONSTRUCTION – Dalle abris bus : 700,00€ HT soit 840,00€ TTC.
- EMRODIS – Abri bus : 2 219,00€ HT soit 2 662,80€ TTC.

Après concertation, le conseil municipal valide les deux devis précités pour la mise en place d'un abri bus à l'ancienne école – RD65i et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## VII – GROTTES

### SUBVENTIONS ENS 2016 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA REALISATION D'ACTIONS SUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE "LES COTEAUX DE SAINT-ROCH" (SL 199)

Sandra Gouloux, Adjointe au Maire en charge des Grottes rappelle la délibération du 30 octobre 2009 adressée au Conseil général de l'Isère pour l'inscription du site au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 18 décembre 2009.

Selon le Plan de Préservation et d'Interprétation, validé par la commission permanente du Conseil général en date du 29 octobre 2010, Madame le Maire donne lecture des actions prévues en 2016.

<b>Investissement</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Subvention CG38 sur HT</b>
Action AF3 : Mise en place de panneaux d'information à l'entrée des Grottes	8 000,00 €	5 991,33 €
Action S3 : Evaluation et Réactualisation du PPI	15 000,00 €	11 233,75 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>17 225,08 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Coût TTC ou net</b>	<b>Subvention CG38</b>
Action ES3 : Etude et suivi des chiroptères (2014)	10 664,80 €	7 987,05 €
Action ES3 : Etude et suivi des chiroptères (2016)	7 000,00 €	5 242,42 €
Action C3 : Débroussaillage des pelouses sèches	650,00 €	584,16 €
Action C4 : Formation naturaliste du personnel des Grottes	400,00 €	359,48 €
Forfait de fonctionnement		2 696,10 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT 2016</b>	<b>18 714,80 €</b>	<b>16 869,21 €</b>
<b>TOTAL 2016</b>	<b>41 714,80 €</b>	<b>34 094,29 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil général pour la réalisation des actions 201- sur l'Espace Naturel Sensible et demande à Madame le Maire de transmettre au Conseil général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DES GROTTES POUR LA HAUTE SAISON 2016

Suite à la délibération déjà prise à ce sujet en 2015, Sandra Gouloux, Adjointe aux Grottes, propose de nouveau à l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture des Grottes en haute saison (du 27 juin au 04 septembre 2016 inclus) de la manière suivante : ouverture tous les jours de 11h00 à 19h00 (fermeture billetterie à 17h45).

Après concertation, le Conseil Municipal valide le changement des horaires d'ouverture des Grottes pour la haute saison 2016.

**Pour : 10 + 2**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## VII – QUESTIONS DIVERSES

### 1 - Roger DELUERMOZ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Roger Deluermoz, Adjoint Administratif 2<sup>nd</sup> Classe au service mairie est actuellement en maladie. Dans le cadre de son affection, Monsieur DELUERMOZ organise une conférence sur la maladie de Parkinson et convie les élus à y participer le 21 mai 2016 à 14h30 à Bourgoin Jallieu.

**Fin de la séance à 21h30**